

# SAINT JULIEN DE CIVRY

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MAI 2023 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD- - Jean-Marc DURY - Didier FENEON - Patrice MAILY - Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX - Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX

Procurations :

Absents : Delphine DUCERF

Secrétaire de séance : Valérie AUPECLE

Date de convocation : Lundi 22 mai 2023

Date affichage : Lundi 22 mai 2023

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 21 avril 2023, pas de remarque.

Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter une délibération :

- Encaissement d'un chèque Elvea

### Délibérations :

#### 1/ Encaissement d'un chèque :

Le Maire rappelle une demande de Madame MACQUART dont la maison d'habitation se trouve à Lugny les Charolles et le jardin à Saint Julien de Civry. Pour des commodités de distribution de son courrier postal, elle souhaitait avoir un numéro sur la commune de Saint Julien de Civry. Le coût de la fabrication de la plaque revient à 16 € et Mme MACQUART a adressé un chèque de ce montant à la commune.

**10 voix pour**

#### 2/Répartition des charges électricité et eau sur le site médical :

Didier ROUX rappelle que sur le site médical :

1) pour l'eau : la location du compteur est à la charge de M. GIRAUD.

La consommation d'eau est partagée entre :

\* M. BRUNEL qui relève sa consommation grâce à un compteur personnel

\* M. GIRAUD et MAILY qui évalueront forfaitairement la quantité consommée dans l'année pour la consommation du cabinet infirmier + la salle d'attente commune.

La commune qui prendra à sa charge le reste de la consommation annuelle utilisée pour l'extérieur.

2) pour l'électricité : la location du compteur est à la charge de M. GIRAUD et la consommation d'électricité sera distinguée entre 3 foyers :

\* le cabinet de M. GIRAUD = lumière + chauffage + bloc de secours

\* la salle d'attente = lumière + chauffage

\* les lieux communs = éclairage montée d'escalier + extérieur + VMC

La consommation pour les lieux communs sera calculée forfaitairement en se référant aux mois d'été (absence de chauffage). Elle sera partagée en 3 parts égales entre Ms GIRAUD, MAILLY et la commune.

Pour les modalités financières : C'est M. GIRAUD qui paye toutes les factures d'eau. Et une fois par an, les 2 autres parties lui remboursent leur consommation.

Monsieur le Maire donne le détail des calculs pour 2022 qui ont été acceptés par les parties. La COMMUNE doit rembourser à M. GIRAUD 18,60 € d'eau et 53,00 € d'électricité soit un total de 71,63 €.

**10 voix pour**

### **3/ Taux 2023 : taxe habitation sur les résidences secondaires :**

Le Maire, Didier ROUX, informe le Conseil Municipal du taux d'imposition 2023 de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 3 %.

A compter de 2023, conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, il est à voter chaque année.

Le Conseil Municipal adopte le taux de la Taxe d'habitation 2023 sur les résidences secondaires soit : 3 % afin d'obtenir son versement.

**10 Voix pour**

### **4/ Participation financière annuelle des familles pour le bus communal :**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une participation financière annuelle est demandée aux familles dont les enfants utilisent le ramassage scolaire de la commune. Pour l'année scolaire en cours, 17 familles bénéficient de ce transport.

Il informe que la participation demandée par famille était de :

\* pour les années 2011/2012 et 2012/2013 : 40 euros

\* pour l'année scolaire 2013/2014 : 45 euros

\* depuis l'année scolaire 2014/2015 jusqu'à 2020/2021 : 50 euros.

\* pour l'année scolaire 2021/2022 et 2022/2023 : 55 euros.

Le Conseil Municipal, décide de maintenir pour l'année scolaire 2023/2024 une participation annuelle de 55 euros à chaque famille, ayant un ou plusieurs enfants utilisant le bus scolaire de la commune de St Julien de Civry.

**10 Voix pour**

### **5/ Tarifs des différentes garderies :**

Le Maire, Didier ROUX, explique au conseil municipal qu'il existe des garderies avec des tarifs différents en fonction des tranches horaires.

Le tarif horaire des différentes garderies sera maintenu comme suit :

\* garderie périscolaire : de 7h15 à 8h15 et de 17h30 à 18h30 pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 1,25 euro la demi-heure (toute demi-heure commencée est due).

\* garderie des transports : de 8h15 à 8h50 pour tous les matins : gratuite  
de 16h20 à 16h45 pour tous les soirs : gratuite

\* garderie des transports : de 16h45 à 17h30 pour tous les soirs : 1,80 euro pour les enfants ne montant pas dans le bus quel que soit le temps de fréquentation.

Le Conseil Municipal, décide de maintenir les tarifs pour l'année scolaire 2023/2024

**10 voix pour**

### **6/ Encaissement d'un chèque Elvea :**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 22 mai dernier un chèque de ELVEA ( association d'élèves et d'acheteurs agricoles de Saône et Loire et de la Nièvre ) de 100 euros correspondant à un don pour avoir emprunté la salle de la mairie pour permettre aux élèves agricoles de faire leur déclaration PAC 2023.

**10 voix pour**

## **Divers :**

### **1/ Point sur le paiement des loyers à mi-mai :**

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

### **2/ Réhabilitation du logement de la mairie :**

La commission bâtiment et Monsieur Deverchère se réuniront le vendredi 26 mai à 14h30 pour finaliser les travaux avant lancement de l'appel d'offres fin mai.

### **3/ Plan de financement de Chapelle du Petit Bois, Eglise et Cimetière:**

Les différentes subventions accordées sont présentées :

DETR : 27 058 € / Région : 24 172 € sur un montant total HT de 111 954.50 €.

Concernant la Chapelle du Petit Bois, le dossier complet a été envoyé à la Fondation du Patrimoine à la mi-mai.

Le conseil municipal accepte les devis pour la Chapelle.

### **4/ Parking dans le Bourg :**

Les commerçants ont demandé en février 2022 si un parking pouvait être créé dans le bourg pour leurs clients.

Le conseil municipal avait mené une réflexion pour l'aménagement d'un parking entre le cimetière et le monument aux morts. Monsieur le Maire est autorisé à faire la demande d'achat par courrier.

### **5/ Organisation Jambon à la Broche : dimanche 9 juillet à midi**

Les communes de Saint Julien et Prizy invitent les habitants à venir partager un jambon à la broche sur le site scolaire.

Les invitations seront distribuées fin mai pour une inscription au 12 juin.

### **6/ Pot d'accueil du boulanger :**

La date du samedi 3 juin à 11h00 a été retenue.

### **7/ Agence Postale Communale :**

La fréquentation est en légère baisse sur les 4 premiers mois 2023 (55 personnes / semaine pour 60 personnes / semaine en 2022).

Mais le chiffre des ventes a augmenté de 42 % et continue d'être très supérieur à la moyenne des communes environnantes comparables.

### **8/ Séminaire à destination des élus du Grand Charolais :**

Il aura lieu le samedi 23 septembre à Charolles avec présentation du PLUi.

### **9 / Déclaration d'objets monuments historiques :**

3 objets ont été déclarés à la DRAC : le tabernacle, le bénitier et la cloche dite Catherine.

### **10/ Compte rendu du lancement touristique par la Communauté de Communes :**

Valérie PILLOUX, Magali MATHIEU et Joëlle SAMPAIX se sont rendues à cette présentation à Paray le Monial.

### **11/ Compte rendu de la réunion des secrétaires de Mairie :**

Catherine s'est rendue à Charolles le mardi 25 avril où les points suivants ont été abordés :

- Ordures ménagères : des sacs de tri jaune seront donnés à chaque foyer. Ils seront à retirer à la mairie courant juin. La Redevance Ordures Ménagères augmente de 7 %.
- PLUi : des interventions (3) seront faites en réunion de conseil municipal à partir de septembre 2023 jusqu'au printemps 2024 pour la phase avant enquête publique.
- Piscine : à compter de septembre 2023, la Communauté de Communes prendra en charge les frais de transports et entrées afin que chaque élève ( GS à CM2 ) puissent aller à la piscine à Paray 12 fois par année scolaire.
- Chaque enfant de la communauté de Communes ( CP à CM ) se verra remettre une entrée de piscine.

- Présentation des différentes crèches avec mise en place d'un guichet unique pour tous les modes de garde proposés.
- Remplacement secrétaire de mairie : 2 nouveaux agents.
- Mise en place de formation : 6 jours / an

### **12/ Utilisation de l'Agospace :**

Benoit PERCHE ( BP Coaching ) a sollicité la municipalité pour organiser de nouvelles sessions de bootcamps les 13 juin et 11 juillet 2023 à l'agospace. Le Conseil Municipal confirme son accord.

### **13/ Devis MLFC :**

Deux devis sont présentés au conseil municipal :

- L'un pour un éclairage de la façade de la mairie pour faciliter l'accès des escaliers la nuit quand l'éclairage public est éteint
- L'autre pour le remplacement de l'éclairage au terrain de pétanque.

### **Questions diverses :**

#### **1/ Bâtiment Evêché et Salle Paroissiale :**

Les deux bâtiments ont été vendus début mai.

Pour le bâtiment de l'école, le couple de propriétaires s'installera courant juin en résidence principale.

Pour la salle, le propriétaire Quentin GIBELIN (Lugny) continuera de la louer en 2023.

#### **2/ Cérémonie du 8 mai :**

Monsieur le Maire remercie la participation motivée et très bénéfique de nombreux enfants du village.

#### **3/ Demande pour un emploi d'été :**

Monsieur le Maire a eu une demande pour un emploi d'été avec Florent, mais le budget de la commune ne permet pas la dépense.

#### **4/ Remerciement du CADA :**

Il remercie la commune pour son soutien fidèle. L'année s'annonce particulièrement difficile pour le CADA en raison des refus de séjour aux demandeurs d'asile qui se multiplient, et pour des charges qui augmentent pour les personnes logées.

#### **5/ Atsem :**

Laurence AUGAGNEUR est prolongée en arrêt jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Edith CLEMENT a remplacé pour la période du 15 mai au 26 mai. La période du 30 mai au 7 juillet sera effectuée par Jeanne Goyard.

#### **6/ Correspondant à la Défense :**

Patrice MAILY fait un compte rendu.

#### **7/ Commission PLUi :**

Didier ROUX rappelle à la commission qu'une réunion est programmée le vendredi 16 juin à 16h00 à la communauté de communes.

#### **8/Pont de Pierre**

Des panneaux devraient être posés au Pont de Pierre afin de réglementer l'accès à la rivière.

La séance ordinaire du jeudi 25 mai 2023 est levée à 23h30

**Prochaines réunion du Conseil Municipal à 20h30 : Jeudi 22 juin 2023 et vendredi 21 Juillet 2023**

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX